



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal d'une session du conseil de la municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans, séance extraordinaire du 20 août 2019, tenue à l'Hôtel de Ville au 515, route des Prêtres, à Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans, à 17 h, sous la présidence de Monsieur Sylvain Bergeron, maire.

Sont présents: M. Sylvain Bergeron → Maire
M. Claude Rousseau → Conseiller
M. François Pichette → Conseiller
Mme Nathalie Vézina → Conseillère
M. Alain Dion → Conseiller
Mme Caroline Turgeon → Conseillère

Est absent : M. Patrick Noël → Conseiller

et tous formant quorum.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Nicolas St-Gelais, agit comme secrétaire d'assemblée.

Conformément aux dispositions du Code Municipal (CM) qui prévoit que le maire peut convoquer une séance extraordinaire du Conseil lorsqu'il le juge à propos, par ordre au secrétaire-trésorier de la municipalité. Celui-ci dresse un avis de convocation indiquant sommairement les affaires qui seront soumises à cette séance et fait notifier cet avis à chaque membre du conseil.

Conformément à l'article 153 du CM qui prévoit qu'aux séances extraordinaires, on ne peut prendre en considération que les affaires spécifiées dans l'avis de convocation, sauf si tous les membres du conseil sont alors présents et y consentent.

Considérant que le directeur général et secrétaire-trésorier déclare qu'un avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été signifié à chaque membre du conseil municipal le 6 août 2018, incluant les membres absents, le cas échéant, conformément à l'article 431 du CM.

Il est ainsi déclaré que la séance extraordinaire sera régulièrement tenue selon l'ordre du jour.

Document déposé : 2019-08-20-01

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 17 h par Monsieur le maire Sylvain Bergeron. Il constate la régularité de l'assemblée avec 5 conseillers (ères) présents (es) et souhaite la bienvenue à tous.

2 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Nathalie Vézina
appuyé par M. Claude Rousseau

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

D'adopter l'ordre du jour tel que rédigé ci-dessous :

1	OUVERTURE DE LA SÉANCE	5728
2	LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....	5728
3	ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL.....	5729
3.1	Acceptation d'une offre de service : Prolongement du réseau d'égout sanitaire chemin Royal – Secteur Est	5729
4	PÉRIODE DE QUESTIONS	5730
5	LEVÉE DE LA SÉANCE.....	5731

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3 ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL

3.1 Acceptation d'une offre de service : Prolongement du réseau d'égout sanitaire chemin Royal – Secteur Est

2019-08-23-01

Madame la conseillère Caroline Turgeon manifeste un possible intérêt dans ce dossier, s'abstient de participer aux délibérations, d'influencer le vote sur cette question et également de voter.

Monsieur le maire Sylvain Bergeron manifeste un possible intérêt dans ce dossier, s'abstient de participer aux délibérations, d'influencer le vote sur cette question et également de voter.

CONSIDÉRANT le dépôt du procès-verbal d'ouverture des soumissions : Prolongement du réseau d'égout sanitaire Chemin Royal – Secteur Est le 5 août 2019 (document 2019-08-07-01) ;

CONSIDÉRANT les plans et devis préparés par Tetra Tech QI inc., déposé le 30 mai 2019 pour le prolongement du réseau d'égout sanitaire chemin Royal – Secteur Est ;

CONSIDÉRANT l'autorisation de procéder aux travaux obtenus de la Commission de la protection du territoire agricole du Québec et du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié sur le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SÉAO) dans le but d'octroyer un mandat pour les travaux prévus, selon le processus pour des travaux dépassant 100 000 \$ tel que prévu à la résolution 2019-06-07-01 « Mandat afin de procéder à un appel d'offres : Prolongement du réseau d'égout sanitaire Chemin Royal – Secteur Est ».

CONSIDÉRANT l'analyse approfondi de chacun des segments et le coût de chacun des raccordements ;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

CONSIDÉRANT que la saine gestion des actifs financiers est un incontournable ;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. François Gariépy, ingénieur de chez Tetrattech QI inc.

Il est proposé par M. Alain Dion
appuyé par M. Claude Rousseau

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Retenir la réalisation des segments du prolongement d'égout sanitaire Chemin Royal – Secteur Est suivants :

Segment 2 : 1152 chemin Royal jusqu'à l'avenue Jean-Côté

Segment 4 : 1628 chemin Royal jusqu'au chemin Royal

Segment 5 : 1648 chemin Royal jusqu'au 1632 chemin Royal

Segment 6 : 1632 chemin Royal jusqu'au raccordement au Nord de l'avenue de l'Anse (incluant la traverse du chemin Royal)

Segment 8 : Servitude 1

Segment 9 : Servitude 2

Segment 10 : Chemin du Carrefour (incluant la traverse du chemin Royal)

Segment 11 : Chemin du Carrefour jusqu'à la résidence 519.

2. Octroyer la réalisation des segments retenus du prolongement du réseau d'égout sanitaire du chemin Royal Est par Charles-Auguste Fortier inc. pour un montant de 1 355 012 \$ (taxes en sus).
3. Mandater le directeur général d'octroyer un mandat de surveillance à un agronome tel qu'exigé par la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour la réalisation des segments du prolongement d'égout sanitaire Chemin Royal – Secteur Est (dossier 419300) pour une enveloppe budgétaire maximale de 16 000 \$ (taxes en sus).
4. Transmettre une copie de la présente résolution à M. François Gariépy, ing., Me Alain Gariépy, notaire et Mme Désirée Duchaine, archéologue.
5. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2019-08-23-01
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4 PÉRIODE DE QUESTIONS



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

À 17 h 44, M. le Maire invite les citoyens à poser leurs questions. La période de questions s'est terminée à 17 h 45. Les questions posées ne sont pas consignées au procès-verbal.

5 LEVÉE DE LA SÉANCE

2019-08-25-01

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé ;

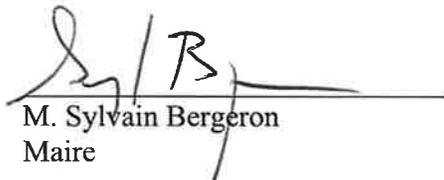
Il est proposé par Mme Caroline Turgeon
appuyé par Mme Nathalie Vézina

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. De lever la séance à 17 h 45.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

En signant le présent procès-verbal, M. le Maire est réputé signer toutes les résolutions du présent procès-verbal, lesquelles correspondent à ce qui a été discuté et adopté lors de la présente séance et renonce conséquemment à son droit de veto.¹


M. Sylvain Bergeron
Maire


M. Nicolas St-Gelais, urb. M.Sc.A.
Directeur général et secrétaire-trésorier

¹ **Note au lecteur** : Monsieur le Maire ou toute autre personne qui préside une séance du conseil a droit de vote, mais n'est pas tenu de le faire ; tout autre membre du conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2).
Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution inclut le vote de monsieur le Maire. Une mention spéciale sera ajoutée pour signaler l'expression de s'abstenir de voter de monsieur le maire ou du président de la séance, le cas échéant.